Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le 24-02-2023
ID : 039-223900010-20230224-ARR_2023_0233-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0233_TARIF APEI LONS CPOMAJUST 2022
Dotations annuelles 2022
Ajustement de fin d'exercice dans le cadre du CPOM
Etablissements et Services de l'APEI
de LONS-LE-SAUNIER

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et à la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil général du Jura n° CD_2021_024 du 28 mai 2021 approuvant le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU l'arrêté n° ARR_2021_1261_TARIF_APEILONS_CPOMDOT_012022 du 22 décembre 2021, fixant la dotation globale annuelle 2022 calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura accompagnés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, ainsi que les prix de journée ;

VU les états de suivi de l'activité mensuelle dans le cadre du CPOM 2020-2024 établis pour chacun des Établissements et Services gérés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER au titre de l'année 2022 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le 24-02-2023
ID : 039-223900010-20230224-ARR_2023_0233-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour les Établissements et Services gérés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, la dotation globale annuelle départementale de l'année 2022, calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura, est ajustée en application de l'article 5.4.4. du CPOM.

Compte tenu des recettes perçues des autres financeurs (1 225 894 €), la dotation financière globale définitive du Département du Jura, au titre de l'exercice 2022, versée à l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, est de **5 516 927 €**, soit :

Établissement	Dotation financière globale 2022 Département du Jura		Ajustement de fin d'exercice
	Initiale	Définitive	
FH, FV et UPHV « Vivacité » - Lons-Le-Saunier	1 955 016 €	2 005 485 €	50 469 €
FHMO - Lons-Le-Saunier	504 948 €	491 635 €	-13 313 €
FAHS « La Tillette » - Crançot	1 888 008 €	1 930 168 €	42 160 €
FAM « La Tillette » - Crançot	584 448 €	579 765 €	-4 683 €
Accueil de Jour Temps Partiel - Lons-Le-Saunier	42 948 €	45 678 €	2 730 €
SAVS - Lons-le-Saunier	464 196 €	464 196 €	0 €
TOTAL	**5 439 564 €**	**5 516 927 €**	**77 363 €**

En conséquence, le solde de régularisation de la dotation financière globale du Département du Jura, pour l'exercice 2022, est d'un montant de **77 363 €**.

Un versement de 77 363 € est effectué au profit de l'APEI de Lons-Le-Saunier.

ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur général de l'APEI de Lons-Le-Saunier ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département https://www.jura.fr/ et affiché dans les locaux de l'établissement.

Destinataires :

- Département
  - Mission Comptabilité
  - Direction de l'Autonomie
  - site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Publié le 24-02-2023
ID : 039-223900010-20230224-ARR_2023_0233-AR